



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER 
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO – ASPE-L9

Monsieur JONNETTE Maurice
30 rue Principale – Angviller
57930 BELLES-FORETS

Objet : Dossier de déclaration
Accord immédiat
P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Metz, le 04 juin 2013

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration et des compléments apportés au dossier (incidence Natura 2000) en date du 04 juin 2013, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Agrandissement d'un étang à Angviller-les-Bisping (Commune de Belles-Forêts)**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 05/02/2013
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2013-00017
- Dossier réalisé par : Bureau d'études ECOLOR

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de BELLE-FORETS où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information au :

- Bureau d'études ECOLOR

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALERIE ANTOINE-POTIER